

n'a pas su profiter à fond de l'expérience acquise pendant la période qui a immédiatement suivi la dernière guerre.

Cette mesure vise sans doute à parer aux difficultés qu'un chômage trop généralisé pourrait susciter, mais comme moyen de remédier au chômage lui-même je ne lui vois guère d'efficacité. On l'a dit aujourd'hui même, en effet, chaque fois qu'un homme sera réintégré dans son emploi, un autre, celui-là même peut-être qui l'a remplacé au moment de son enrôlement, sera mis à pied. De plus, quelle que soit la valeur intrinsèque de la mesure, c'est son application et son interprétation qui lui donneront sa véritable utilité. Le succès soutenu de toute mesure de ce genre dépend directement des hommes chargés de son application. Je songe aux conseils, commissions et individus dont les fonctions se rapporteront à l'application de cette loi.

Il nous est arrivé trop souvent, n'est-ce pas, de voir des lois bien conçues, et bien inspirées peut-être, dans les mains de ce qu'on appelle parfois des commissions très puissantes et bien rémunérées, pratiquant à l'égard des gens qu'elles étaient censées servir un antagonisme à peine voilé, qu'atténue seule la crainte des conséquences possibles de leur conduite. Je le répète, les éventualités possibles exigent que nous multiplions les mesures préventives. Il faut nous y arrêter soigneusement car ces éventualités que nous voudrions déterminer seront ce que nous les aurons faites.

Une série de mesures, de rapiéçage pourrait-on dire, ne nous fournira pas une solution satisfaisante aux difficultés inévitables d'après-guerre. Notre attention est peut-être attirée vers des palliatifs, disons des pis aller, destinés à n'apporter qu'un remède momentané. Nous devons aller plus loin. Nous devrions nous faire un devoir de nous assurer que lorsque viendra la période de démobilisation, nous passerons de l'économie de guerre à l'économie de paix. Nous devons songer non pas tant à fermer nos usines qu'à étendre notre industrie, afin qu'au lieu de fabriquer des engins de guerre pour des fins de destruction, nous produisions les articles dont les civils auront besoin, chose que nous avons négligé de faire en temps de paix, mais qu'il importe d'accomplir après la guerre.

Quelqu'un a déclaré vers le début de la séance qu'on n'avait pris aucune mesure satisfaisante en vue d'aider un grand nombre de ceux qui étaient sans emploi lorsque la guerre a éclaté. Hier soir, l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) a affirmé qu'un grand nombre de chômeurs s'étaient enrôlés en 1939 et au cours des mois qui ont suivi. Voici à peu près ce qu'il a dit: "Ne croyez pas que je veuille insinuer qu'ils se sont enrôlés parce qu'ils étaient sans emploi." Or,

nous savons tous fort bien,—et ce n'est pas mettre en doute leur patriotisme que de l'affirmer,—que beaucoup d'entre eux se sont enrôlés parce qu'ils étaient chômeurs.

A mon humble avis, nous sommes tous chargés d'une très lourde responsabilité. Même si nous n'avons pas jugé opportun avant 1939 d'accorder à ces jeunes gens une considération à laquelle ils avaient droit et que nous, qui habitons un vaste pays renfermant des richesses insoupçonnées, aurions pu leur accorder, il n'est pas trop tard pour que nous comprenions que le moins que nous puissions faire pour eux, c'est de leur assurer qu'à la fin de la guerre, ils n'auront pas à reprendre cette existence misérable qu'ils menaient avant la guerre. Je ne voudrais pas créer l'impression que le patriotisme de nos soldats, de nos aviateurs ou de nos marins me laisse froid, mais quand ces héros du jour me demandent ce qu'ils étaient hier et ce qu'ils seront demain, cela me donne à réfléchir. Avant 1939, nous ne nous lassions pas d'invoquer le sempiternel prétexte que l'état général des affaires ne permettait pas de résorber les chômeurs ni de les traiter équitablement. En voyant ces jeunes gens en uniforme, nous nous rappelons aujourd'hui qu'à l'ouverture des hostilités, il n'était pas question pour le Gouvernement de ne pouvoir leur donner d'emploi. Après la guerre, nous ne réussirons jamais à faire avaler l'argument avancé auparavant, savoir que l'Etat est incapable de financer un programme de rétablissement. Ils voient des milliards s'engouffrer dans une œuvre destructrice et ils ne manqueront assurément pas d'exiger qu'on affecte des fonds, sinon égaux, du moins très considérables, à la tâche de reconstruction.

Il nous faudra un plan d'ensemble de reconstruction et de rétablissement. Même si le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) nous dit que le Gouvernement a promulgué environ six décrets du conseil destinés à alléger le sort de certaines catégories de gens qui seront en butte à des embarras, je ne suis pas d'avis que ces mesures constituent une solution aux problèmes d'ordre universel qui se poseront après la guerre. Chacun des remèdes proposés peut avoir sa place dans un programme d'ensemble. Il se peut qu'un tel programme existe et que ma critique soit prématurée, mais on ne peut parler que d'après ce qu'on sait.

J'expliquerai ce que j'entends par programme. Notre pays embrasse une superficie légèrement supérieure à 3 millions de milles carrés, habitée par un peu moins de 12 millions d'êtres humains, et il reste de vastes régions non colonisées. Il n'est certes pas exagéré de dire que le Gouvernement n'a